

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.17/3

12 mai 2016

---

Réunion du Comité du CTF

Oaxaca (Mexique)

Jeudi 16 juin 2016

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU CTF (RÉSUMÉ)**

## **DÉCISION PROPOSÉE**

Ayant examiné le document CTF/TFC.17/4, intitulé *Rapport d'activité semestriel du CTF*, le Comité du CTF se félicite de l'avancement des travaux du CTF. Le Comité est satisfait de l'analyse réalisée par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD), sur la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et l'ampleur prévisible du déficit de ressources. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de poursuivre l'examen des projets et programmes pour lesquels des financements ont été approuvés par le Comité, mais pas encore par les BMD, afin de continuer à identifier les projets et sous-projets à l'arrêt dans le cadre des programmes et d'évaluer le montant des financements susceptibles d'être dégagés et réalloués aux projets et programmes actifs de la réserve. [Conformément aux modalités de gestion de la réserve de projets et à la politique d'annulation approuvées par le Comité du CTF].

[Le Sous-comité pourrait examiner d'autres mesures à prendre à l'issue des travaux sur les orientations stratégiques des CIF lors de la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF.]

## 1 Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur la situation du Fonds pour les technologies propres (CTF), du portefeuille des programmes et projets financés par le CTF dans le cadre des plans d'investissement approuvés, des programmes dédiés au secteur privé (DPSP) et des activités connexes. Le rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015.

## 2 Questions stratégiques

### 2.1 Ressources disponibles et déficit anticipé

2. L'Unité administrative des CIF, en consultation avec les BMD, tient régulièrement à jour la réserve de projets pour présenter un bilan précis des ressources disponibles et de l'ampleur du déficit de ressources anticipé. Au 31 décembre 2015, le montant total des ressources disponibles pour des engagements de financement était de **709 millions de dollars**, et **264 millions de dollars** sont attendus pour 2016.
3. Les projets de la réserve sous dossier actif de préparation s'élèvent à **1 295 millions de dollars** au total. S'agissant de la réserve de projets actuelle, les ressources disponibles couvriront tous les projets devant être soumis aux fins d'approbation jusqu'en septembre 2016, ainsi que certains projets devant être présentés en octobre 2016. La réserve est mise à jour régulièrement en consultation avec les BMD afin de classer les projets à présenter par ordre de priorité en fonction des ressources disponibles.
4. Si l'on prend en compte tous les projets en cours de préparation et les ressources au titre des contributions à recevoir, le déficit de ressources se monterait à **357 millions de dollars** en excluant les réserves et à **199 millions de dollars** en les incluant.

### 2.2 Modalités de gestion de la réserve de projets et politique d'annulation

5. L'Unité administrative des CIF a entrepris, en collaboration avec les BMD, plusieurs examens approfondis des projets de la réserve et du portefeuille du CTF pour déterminer si certains projets en cours de préparation pouvaient être abandonnés et si certains projets ou programmes dont le financement avait été approuvé par le Comité du CTF, mais pas encore par les BMD, pouvaient être abandonnés compte tenu des retards déjà pris ou de toute autre évolution de la situation.

6. Dans le cadre de cet exercice, l'Unité administrative des CIF et les BMD se sont en outre penchées sur les modalités actuelles de gestion des projets de la réserve et ont examiné les éléments susceptibles d'être pris en compte pour améliorer le processus, y compris l'éventuelle adoption d'une politique d'annulation. Les résultats de cet exercice et les nouvelles mesures envisagées seront inclus dans les modalités de gestion de la réserve de projets et la politique d'annulation qui seront proposées au Comité du CTF pour approbation. L'approbation d'un tel dispositif pourrait permettre de débloquer certaines ressources pour financer les projets et programmes de la réserve de projets du CTF, réduisant de ce fait le montant du déficit.

### 2.3 Gestion du risque

7. Le cadre de gestion du risque institutionnel des CIF a été établi pour faire ressortir, évaluer et suivre les expositions aux risques des CIF au regard de seuils de tolérance correspondants. Ces informations éclairent la prise de décisions financières, stratégiques et opérationnelles des organes directeurs des CIF.
8. En janvier 2016, l'Unité administrative des CIF a mis en service le tableau de bord des risques du CTF, plateforme en ligne permettant de rendre compte de l'évaluation des risques liés au CTF. Le tableau de bord évalue une quinzaine de risques de niveaux 1 et 2, en les classant en quatre catégories pour faciliter le suivi des expositions aux risques du CTF par son Comité, à savoir :
  - a) **Risque stratégique** : Risque qui a une incidence sur la stratégie opérationnelle et les objectifs stratégiques du CTF, ou qui résulte de ces instruments.
  - b) **Risque opérationnel** : Risque que l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, de personnes et de systèmes, ou que des faits extérieurs, entravent la réalisation des objectifs du CTF.
  - c) **Risque financier** : Risque que l'exposition aux risques de crédit, de marché<sup>1</sup>, ou de liquidité entrave la réalisation des objectifs du CTF.
  - d) **Risque de conformité et de réputation, et risque juridique** :
    - *Risque de conformité et risque juridique : Risque que le non-respect des lois, règles, règlements, obligations contractuelles, pratiques prescrites, normes ou codes de conduite se traduise par des amendes, des sanctions pécuniaires au civil, le paiement de dommages et intérêts, l'annulation de marchés et contrats, ou entrave autrement la réalisation des objectifs du CTF.*

---

<sup>1</sup> Le risque de marché renvoie au risque que la fluctuation des prix des biens et services marchands, et la fluctuation des taux d'intérêt et de change et d'autres indices du marché nuisent à la réalisation des objectifs du CTF. Risques de niveau 1, les risques de crédit et de liquidité sont définis plus loin.

- *Risque de réputation : Risque que le CTF soit perçu comme agissant en violation des règles d'éthique ou avec imprudence, et qu'une telle perception entrave la réalisation des objectifs du CTF.*

## **2.4 Nouvelles modalités de financement**

9. Lors de sa réunion de novembre 2015, le Comité du CTF a pris acte du travail accompli et de l'analyse réalisée par l'Unité administrative des CIF, à qui il a demandé de travailler en collaboration avec les BMD et l'Administrateur pour examiner plus en détail les modalités – notamment les modifications réglementaires et institutionnelles nécessaires – qui permettraient au CTF de renforcer son mode actuel de mobilisation de capitaux supplémentaires de sources publiques et privées, et de déployer ses ressources de manière efficace et rationnelle pour faire progresser les actions d'atténuation du changement climatique dans les pays en développement.
10. L'Unité administrative des CIF a examiné en détail ces options qui pourraient ou non faire appel à l'utilisation de remboursements au titre d'avoirs existants ou à de nouvelles contributions. Les *marchés verts du CTF*, le *Fonds d'atténuation des risques* et/ou une solution associant ces deux instruments font partie de ces options. Les formules envisagées ont été plus précisément définies à l'issue d'autres consultations avec les BMD, différents intervenants externes et les membres du Comité du CTF, et sont soumises au Comité dans un document distinct pour complément d'examen en juin 2016.
11. Le choix de toute nouvelle modalité de financement à élaborer pour le prochain CTF « 2.0 » dépend de l'avis et de l'entente des contributeurs sur les points suivants :
  - Utilisation des remboursements au titre des contributions sous forme de dons et d'apports au capital, et/ou
  - Mise à disposition de nouvelles ressources sous forme de nouveaux fonds (dons/fonds propres), et/ou
  - Octroi de financements conditionnels pour mobiliser de nouveaux investissements potentiels.
12. L'Unité administrative des CIF, en consultation avec les BMD, a également examiné de nouveaux domaines d'intervention susceptibles d'être pris en compte dans le sillage des stratégies et plans d'action récemment mis au point par les BMD pour respecter leurs engagements sur le front du changement climatique, dont certains pourraient nécessiter de nouvelles ressources auprès des contributeurs.

### 3 Situation du CTF

#### 3.1 Aperçu et évolution du portefeuille

13. Le portefeuille et la réserve du CTF comprennent 123 projets et programmes au titre de 16 plans d'investissement approuvés et des programmes dédiés au secteur privé (DPSP), représentant des allocations indicatives de 6,1 milliards de dollars au total, financées par des ressources du CTF. La mise en œuvre des plans d'investissement et des DPSP progresse de façon régulière. Les approbations de financement par le Comité du CTF ont atteint 75 % des allocations indicatives.

**Tableau 2 : Aperçu du portefeuille du CTF**

	Allocations indicatives			Total approuvé		Décaissements
	TOTAL	Plans d'investissement	Programmes dédiés au secteur privé	Comité du CTF	BMD	
Financements du CTF (USD M)	6 093,5	5 585,0	508,5	4 538,4	3 543,2	1 582,2
Nombre de projets	123	105	18	92	76	60

#### 3.2 Approbations

14. *Projets approuvés par le Comité du CTF* : Le Comité du CTF a approuvé douze projets représentant un financement total de 330 millions de dollars entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2015, près de la moitié de ce financement allant aux programmes dédiés au secteur privé.

15. *Projets approuvés par les BMD* : Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2015, le Comité du CTF a approuvé treize projets, représentant un financement total de 196 millions de dollars, près de la moitié allant aux programmes dédiés au secteur privé.

### 3.3 Parité entre les sexes

16. Les trois indicateurs retenus pour cette analyse – *analyse sexospécifique par secteur, indicateurs ventilés par sexe* et *activités propres aux femmes* – ont été examinés pour chaque plan d'investissement et pour chaque projet dans les quatre programmes durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 afin de déterminer si la « qualité initiale » avait progressé dans le domaine de la parité hommes-femmes par rapport à la situation de référence du portefeuille des CIF au 30 juin 2014. Pour chacun des indicateurs, la performance du CTF s'est améliorée par rapport aux niveaux de référence. Ainsi, une analyse sexospécifique par secteur a été réalisée pour 40 % des projets approuvés en 2015, contre 21 % en 2014, 30 % des projets étaient assortis d'indicateurs ventilés par sexe, contre 15 % auparavant, et un quart des projets approuvés comprenaient des activités propres aux femmes, contre 17 % auparavant.
17. À la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le travail d'analyse de la parité des sexes dans le secteur de la maîtrise de l'énergie a porté sur trois évaluations distinctes de cette dimension en Turquie, en Ukraine et au Kazakhstan, avec des recommandations pratiques pour les équipes de travail. L'évaluation de la Turquie a été placée sur le site des CIF, à la rubrique *Gender*, pour large diffusion, et celles de l'Ukraine et du Kazakhstan le seront au cours de l'exercice 16. Par ailleurs, l'équipe s'apprête à livrer en juin 2016 un « mode d'emploi » qui fait une synthèse des pratiques de référence et des principaux points de départ pour la parité hommes-femmes en matière de maîtrise de l'énergie, en s'appuyant sur les évaluations de l'égalité des sexes dans ces trois pays. L'Unité administrative des CIF est également en train de préparer une note sur la parité hommes-femmes et l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables.

### 3.4 Décaissements

Sur les 3,5 milliards et les 4,5 milliards de dollars de financement respectivement approuvés par les BMD et le Comité du CTF, 1,6 milliard de dollars avait été décaissé au total par les six BMD à la date du 31 décembre 2015, soit 35 % des financements approuvés par le Comité du CTF et 45 % de ceux approuvés par les BMD. Dans 19 projets, les décaissements ont été intégralement effectués, soit un financement total à hauteur de 1,166 milliard de dollars, dont plus du tiers est allé aux projets d'exploitation de l'énergie solaire concentrée de Noor-Ouarzazate au Maroc, la plus grande centrale solaire de ce type au monde.